



19.02.2026 – 07:30 Uhr

7 conseils pour acheter une voiture électrique

Vernier/Ostermundigen (ots) -

L'achat d'une voiture demande toujours un minimum de préparation, qu'il s'agisse d'un modèle 100 % électrique, hybride ou conventionnel. Pour une voiture électrique, quelques réflexions supplémentaires s'imposent. À quoi faut-il faire attention lors de l'installation d'une Wallbox ? De quelle autonomie ai-je réellement besoin ? Le TCS a rassemblé sept points essentiels.

Lorsque la voiture thermique arrive en fin de vie, de nombreux automobilistes se retrouvent face à la décision de passer à l'électrique. Ce n'est souvent qu'à ce moment-là que l'on souhaite s'intéresser aux détails pratiques du quotidien.

1. Évaluer de manière réaliste le besoin en autonomie

Il est important d'estimer correctement ses besoins. Quelques règles simples peuvent aider. Au quotidien, il est confortable de disposer d'une autonomie suffisante pour deux à quatre jours. Pour les longs trajets, un bon compromis entre autonomie, efficacité énergétique et puissance de recharge sur borne rapide (par exemple plus de 150 kW) est plus important que la seule capacité de la batterie. Pour les voyages de vacances en hiver, l'autonomie normalisée (WLTP) devrait correspondre environ au double de la distance jusqu'à la première pause, qui intervient souvent après environ deux heures de route. Pour les véhicules électriques d'occasion, il convient de prendre en compte la valeur figurant sur le certificat de batterie (par exemple 90 %). Ainsi, une voiture de cinq ans affichant une autonomie WLTP de 500 kilomètres pourrait encore disposer d'environ 450 kilomètres d'autonomie.

2. Clarifier les possibilités de recharge avant l'achat

La recharge à domicile est la solution la plus confortable et la plus économique. Pour les propriétaires de maisons individuelles, l'installation est généralement simple. Les locataires et les copropriétaires doivent en revanche obtenir l'accord du bailleur ou de l'assemblée des copropriétaires. Une alternative consiste à identifier autour de chez soi les possibilités de recharge lentes et rapides. Par exemple dans le centre commercial où l'on a l'habitude de faire ses achats, ou sur un parking public à proximité de son habitation. Dans ce cas, le budget doit être calculé en fonction du coût proposé par kWh.

Les parkings souterrains et garages collectifs peuvent être équipés d'une installation de base conforme au cahier technique SIA 2060, comprenant essentiellement un système de gestion de charge et un câble plat. Les utilisateurs qui passent à l'électromobilité peuvent ensuite y raccorder facilement et à moindre coût leur Wallbox. Ils en assument les frais. Les vérifications préalables, appelées "eMobility Check-up", peuvent être commandées sur le site de Swiss eMobility. De plus amples informations sur les subventions cantonales et communales sont disponibles sur <https://www.francsenergie.ch/fr>. De nombreux cantons et communes soutiennent les voitures électriques par des allègements fiscaux ou des contributions aux infrastructures de recharge.

3. Ne pas oublier une application ou une carte pour les déplacements

Pour la recharge quotidienne aux bornes publiques, il convient d'utiliser une application de recharge. Le TCS recommande à ses membres l'application ou la carte TCS eCharge. Elle offre une couverture étendue en Suisse et en Europe. La carte et l'utilisation de l'application sont gratuites. Les prix de recharge sont fixés par l'exploitant de la borne (Charge Point Operator, CPO) et varient d'un point de recharge à l'autre. Les écarts de prix sont plus importants que pour l'essence. Planifier un arrêt de recharge à l'avance est généralement préférable à devoir s'arrêter par nécessité. De même que les automobilistes savent où faire le plein dans leur région, la plupart des conducteurs de voitures électriques rechargent au quotidien toujours aux mêmes points.

4. Tenir compte des particularités des voitures électriques

En raison de la batterie, les voitures électriques présentent une répartition du poids différente (environ 50/50) de celle des véhicules thermiques (60/40). En hiver, sur des routes normales (y compris en région de montagne), la transmission intégrale est donc moins souvent nécessaire. Une propulsion arrière équipée de bons pneus est

suffisante dans la grande majorité des situations hivernales.

La motorisation électrique, très progressive, facilite également la conduite avec remorque, notamment lors de manoeuvres comme les démarrages en côte. En revanche, la recharge publique avec remorque peut s'avérer plus complexe, car de nombreuses bornes rapides ne disposent pas d'espace suffisant, obligeant à dételer la remorque. La consommation d'énergie avec remorque est environ deux fois plus élevée que sans. Il faut donc prévoir environ deux fois plus d'arrêts de recharge.

5. Une voiture électrique d'occasion est aussi une option

Le marché de l'occasion propose des offres à des prix attractifs. La valeur de revente des voitures électriques évolue de manière similaire à celle des véhicules conventionnels : la dépréciation est la plus marquée durant les quatre premières années, puis ralentit. Le TCS considère qu'un véhicule électrique de quatre à cinq ans, avec un bon certificat de batterie et moins de 75 000 km, constitue une option particulièrement avantageuse.

6. S'informer sur les garanties et les prestations incluses

Un véhicule électrique dispose généralement de deux garanties : premièrement, la garantie sur le véhicule (au minimum deux ans) et deuxièmement, la garantie sur la batterie (souvent huit ans ou 160 000 km). Il est recommandé de s'informer précisément sur les durées de garantie ainsi que sur les prestations et composants inclus selon la marque, car les différences peuvent représenter plusieurs milliers de francs sur la durée de vie du véhicule. Certaines garanties couvrent l'ensemble du système de propulsion, d'autres uniquement la batterie. Bon à savoir : la garantie de huit ans sur la batterie s'applique également aux véhicules électriques d'occasion.

Les intervalles d'entretien prescrits et les coûts de service peuvent aussi varier considérablement. Bien que les voitures électriques soient généralement moins coûteuses à entretenir, des intervalles plus fréquents ou des remplacements de liquides imposés peuvent rapidement générer des coûts importants s'ils ne sont pas couverts par la garantie.

7. Comparer différents modèles

Aujourd'hui, le choix de marques et de modèles électriques est aussi vaste que celui des véhicules conventionnels. Et quel budget est réellement disponible ? Le coût d'acquisition ne représente qu'environ 40% du coût total, les 60% restants correspondant aux frais d'exploitation. Comme pour tout véhicule, plusieurs options existent : achat, crédit, leasing ou location.

La [recherche automobile du TCS](#) permet de filtrer de nombreux critères et de comparer directement différentes marques et modèles (thermiques, électriques et hybrides), notamment la capacité de la batterie, l'autonomie, la charge remorquable, le coût au kilomètre ou encore le bilan climatique (émissions de CO2 sur l'ensemble du cycle de vie).

Contact:

Jordan Girod, porte-parole du TCS
Tél. 058 827 27 26 | 076 367 25 33 | jordan.girod@tcs.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100938506> abgerufen werden.